

----- Message transféré -----

Sujet :Fwd: [INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse campagne 2024-2025 département de la Sarthe

Date :Wed, 03 Apr 2024 08:59:19 +0200

De :PREF72 utilite-publique <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Pour :CHEVET Jean-Claude PREF72-DIRCOL <jean-claude.chevet@sarthe.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse campagne 2024-2025 département de la Sarthe

Date :Tue, 2 Apr 2024 17:15:46 +0200 (CEST)

Répondre à :

Pour :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

JE DÉPOSE UN AVIS DÉFAVORABLE À CETTE PÉRIODE
COMPLÉMENTAIRE DE CHASSE

La Convention de Berne n'autorise les dérogations à l'interdiction de porter atteinte à une espèce protégée qu'à condition

- qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante : or il existe des méthodes autres que l'élimination radicale de ces animaux (répulsifs - clôtures électriques - talus artificiels)

- que la dérogation ne nuise pas à la survie de la population : aux époques prévues la plupart des jeunes sont encore dépendants de leur famille élargie

Ces dispositions me semblent néfastes sur une population peu dynamique et fragile souffrant d'une grande mortalité juvénile et largement victime de la circulation routière

Je ne peux donc approuver cette proposition d'arrêté